

IMPORTANTE ASSEMBLEE DES MARCHANDS DE CHAUSSURES

Une assemblée des marchands de chaussures de la ville de Montréal a été tenue mercredi soir, de cette semaine.

Étaient présents: MM. L. Adelstein, C. R. LaSalle, J. O. Gareau, S. E. Wygant, F. McCann, Lyon Hoffman, Geo. G. Gales, J. G. Watson, T. Dussault, J. P. Vinet, A. DeMontigny, J. T. Lemire, J. O. Boulerville, Geo. Featherston, J. H. Brosseau, W. H. Stewart, E. Sansfaçon, J. Sansfaçon, A. E. Jones, J. Roston, M. Adelstein, A. E. Gadley, A. Yappe, S. Mendelsohn.

M. S. E. Wygant, de Walk Over Boot Shop fit rapport d'une partie du travail qui a été accompli lors de la Convention Nationale des Marchands de Chaussures des Etats-Unis, tenue à Chicago la semaine dernière. Il expliqua que le sentiment national était d'aider le Président des Etats-Unis et les autorités compétentes à diminuer le coût de la vie, et à augmenter l'efficacité de chacune pour aider les Alliés à gagner la guerre. L'une des décisions prises qui affecte le commerce des marchands de chaussures est la diminution du nombre des modèles de chaussures et la tendance à faire des chaussures basses de manière à économiser le cuir et les autres matériaux. Il espère que beaucoup de bien pourra être accompli si les marchands de chaussures de Montréal veulent s'organiser et travailler à protéger l'intérêt du consommateur aussi bien que celui du marchand.

Plusieurs personnes ont aussi pris la parole, et exprimé la satisfaction de faire partie de l'Association et elles ont décidé ensuite de nommer immédiatement un Comité dans le but de procéder à la réorganisation du commerce de chaussures. Ce Comité est composé comme suit: Geo. G. Gales, président, C. R. LaSalle, vice-président, S. E. Wygant, Louis Adelstein, J. T. Lemire, T. Dussault, W. H. Stewart, J. P. Vinette, F. Taschereau.

LES CONFISEURS ET LES PATISSIERS

Les confiseurs et les pâtisseries de Montréal se sont réunis récemment en vue d'étudier l'opportunité de former une association dont la nécessité semble s'imposer actuellement, devant les nombreux changements provoqués par le contrôle du commerce par le gouvernement. Parmi les personnes présentes, citons: MM. H. G. Woodman, de Castle Blend Tea Co., Ltd; H. Dansereau, Sterling Chocolate Co.; F. C. Bréard, Alex. Sayed, W. A. Love, de A. Ogilvie, Limited; National Bakeries, Limited; A. Joyce, D. Celintane.

À l'unanimité il fut décidé que les confiseurs et pâtisseries formeraient une association, section de l'Association des Marchands-Détaillants du Canada, Incorporée, et que des assemblées seraient tenues chaque lundi, à 8 p.m., au no 80 rue Saint-Denis, à Montréal.

DES POURSUITES INTENTEES A DES MARCHANDS

Des agents du Revenu de l'Intérieur ont visité récemment nombre de magasins de tabac et d'épicerie et ont intenté plusieurs poursuites à des commerçants qui avaient en stock des produits de tabac démunis du timbre requis par la loi. Nous mettons en garde nos lecteurs contre les ennuis que peuvent leur occasionner ces perquisitions. Certains épiciers avaient, dans

leurs stocks des tabacs gâtés impropres à la vente qui comme tels, n'avaient pas l'estampille gouvernementale, ou des paquets ouverts servant aux besoins d'étalage et qui n'étant pas destinés à la vente n'avaient pas le timbre exigé. Ils n'en ont pas moins été poursuivis, leurs raisons n'étant paraît-il pas valables. Ils est bon de savoir que la loi n'admet aucune exception. L'un homme averti en vaut deux.

UNE SEULE SORTE DE FARINE

À partir du 28 de ce mois, il ne sera plus permis aux minotiers de fabriquer plusieurs sortes de farine. M. W. J. Hanna, le contrôleur des vivres, vient d'annoncer, en effet, que les moulins canadiens n'auront plus le droit, à partir de cette date, d'employer plus de 265 livres de blé de printemps, ou plus de 275 livres de blé d'hiver pour produire 196 livres de farine, soit une extraction de 74 pour cent. Cette farine ainsi rendue uniforme sera à peu près l'équivalent de la farine broyée autrefois à la meule par les meuniers.

Déjà 167 minoteries canadiennes sont sous licence du contrôleur des vivres et bientôt toutes seront dans cette situation. Les profits des moulins licenciés ont été limités à un maximum de 25 cents pour le moulage de la quantité de blé nécessaire pour faire un baril de farine de 196 livres.

LA PROHIBITION

À un caucus tenu cette semaine par les députés et conseillers législatifs de la province du Québec, il a été décidé d'appliquer la prohibition totale à notre province à partir du premier mai 1919.

D'autre part, en d'autres milieux, il a été fortement question de la création possible de licences pour la vente du vin et de la bière seulement. Ce serait là une mesure de tolérance qui serait fort appréciée de tous, pensons-nous.

LES PRODUITS ALIMENTAIRES BIEN BOUCHES

Nos lecteurs ont dû voir dans une autre partie de ce journal l'annonce de la Anchor Cap and Closure Corporation et se demander quel intérêt pouvait avoir pour eux cette publicité. Or, voici ce que nous disait à ce sujet de M. A. J. Mackenzie, le gérant et vice-président de cette importante firme: "Nous nous sommes faits une spécialité du bouchage sous toutes ses formes, des produits alimentaires en bocaux et nous croyons que depuis des années, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, nous avons réussi, en plaçant et découvrant les méthodes les plus scientifiques et les plus commodes de bouchage hermétique. Encore que nos méthodes ne soient utiles directement qu'aux "packers" de produits alimentaires, nous entreprenons une campagne de publicité dans le but de démontrer aux marchands-détaillants les avantages qu'il y a pour eux à tenir des marchandises fermées au moyen des capsules Anchor. Ces avantages sont nombreux, mais parmi les plus importants, nous pouvons noter: la prévention du coulage dans le transport, la protection absolue contre la contamination quand les marchandises sont ainsi scellées et le fait que les marchandises convenablement mises en conserves et scellées avec nos capsules conservent leur pleine saveur et leur fraîcheur indéfiniment."